

DURÉE



1 jour (7 heures),

Session de 12 personnes maximum.

PUBLIC



Toute personne amenée, même occasionnellement, à travailler à plus de 3 mètres de hauteur.

Conformément à la réglementation, chaque participant amènera son propre équipement.

PRÉREQUIS



Aptitude médicale aux travaux en hauteur.

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

Le travail en hauteur est source de nombreux accidents du travail, près de 10% de l'ensemble des accidents. 1 chute sur 10 entraîne une invalidité permanente ou un décès, l'employeur doit respecter la réglementation sur le port des EPI.

La réglementation : Décret du 08 janvier 1965, Code du Travail articles R 4321-1 à 4.

Sensibiliser l'ensemble des salariés à utiliser les EPI. Apprendre à identifier les risques en prenant en compte l'environnement et la nature des travaux.

PROGRAMME

½ journée :

Connaissances réglementaires, responsabilités, sensibilisation visuelle et chiffrée,

Caractéristiques des moyens de protection individuels et collectifs,

Force choc, facteur de chute.

½ journée :

Présentation des EPI adaptés au travail :

Harnais,

Antichute,

Ancrages.

Réglage et vérification du harnais :

Test de suspension.

Déplacement verticaux et horizontaux avec longes antichute,

Atelier nœuds sur corde et ancrages provisoires.

PÉDAGOGIE

Cette formation est basée sur l'alternance de théorie et d'échanges entre les participants.

L'organisation des différents modules sera adaptée en fonction des attentes des stagiaires et de leur contexte professionnel.

Matériel pédagogique et technique

Supports audiovisuels, projections sur écran, film, support de cours pour chaque participant, matériels techniques.

Stage habilitant.